



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2024-28

Séance du 27 septembre 2024

Date de convocation :
19 septembre 2024

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Résultat du vote :
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. CORREIA, M. DELOTTE, MMES VAL, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY,

Excusés :

Thierry GODMÉ donne pouvoir à Lyliane CHANTEGROS
Véronique GODMÉ donne pouvoir à Bernard MARGARIDO
Nathalie FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à Michel REBEYROL

Secrétaire de séance :

Agnès LASCAUX

ACCEPTATION D'UN DON A LA COMMUNE DE BURGNAC

M. Le Maire expose que la Présidente du comité des fêtes de Burgnac propose au conseil municipal de participer à l'équipement de la zone de loisir de la Commune.
Pour ce faire le comité des fêtes a décidé de faire un don à la Commune de Burgnac d'un montant de

M. Le Maire propose :

Article 1 :

D'accepter le don de 3 000 € de l'association du comité des fêtes de Burgnac sous réserve qu'il ne soit grevé d'aucune charge ni de conditions,

Article 2 :

De noter que ce chèque fera l'objet de l'émission d'un titre de recette établi sur le budget de la Commune,

Article 3 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne

Fait et délibéré en Mairie le 27 septembre 2024
Les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme

Le Maire

Michel REBEYROL